



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

<p>Réf : TS/MBM</p> <p>Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29</p> <p>Présents : 20 Pouvoirs : 6 Absents : 3</p> <p>Date de la convocation : 11 octobre 2023</p>	<p>PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.</p> <p>REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K VERDUZIER GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET ROBIN Nadia représentée par B SULLI</p> <p>ABSENTS: GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, ROYER Freddy</p> <p>Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT</p>
--	---

DELIBÉRATION N°123

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – Avenant n°1 au lot 1 – Voirie et réseaux divers

Il est rappelé que par délibération du 11 juillet 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 - voirie et réseaux divers - pour un montant de 485 000 € H.T.

Le présent avenant n°1 a pour objet les travaux suivants :

- rue de Fontanville : le terrassement de l'accotement pour la création d'un cheminement calcaire côté impair
- rue Fernand Léger: le changement de finition des trottoirs afin qu'ils soient en enrobé plutôt qu'en bicouche rose.

Le montant de cet avenant est de 24 867,90€ HT, portant le total du marché à 509 867,90€ HT.

Les autres dispositions restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au lot 1 tel que joint à la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 11 juillet 2023 attribuant le marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 - voirie et réseaux divers,
VU l'avenant n°1 annexé à la présente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** l'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux de voirie 2023, ajoutant la création d'un cheminement calcaire côté impair rue de Fontanville ainsi que le changement de finition des trottoirs rue Fernand Léger pour un montant de 24 867,90€ supplémentaires,

-**donne** tout pouvoir à M. le Maire pour le signer au nom de la commune et ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 20 OCT. 2023

